Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 74 (1977)
Heft: 11

Vorwort: Éditorial
Autor: Fournier, A.

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

74e année *No 11* *Novembre 1977*

JOURNAL SUISSE D'APICULTURE

SOMMAIRE : *Renseignements administratifs* — *Editorial :* A. Fournier — *Vétérans SAR :* J. Chammartin — *Conseils aux débutants :* M. Léchaire — *Echos de partout :* T. Muller. — *Produits de la ruche :* Différents miels - Tiré d'apithérapie aujourd'hui — *Pratique ou technique apicole :* L'hivernage des abeilles dans des ruches à parois simples dans les régions à climat froid - Tiré d'« Apimondia » — *Jardin de l'abeille :* Plantons des plantes mellifères - Tiré de « La Belgique apicole » (R. L. Vanhée) — *Variétés :* Deux reines dans une même ruche - F. Aubry — *Les beaux jours ou la vie des abeilles* (suite), Maurice Frainier — *Vie de nos sections : Nécrologie :* Charles Lienher — *Convocations* — *Comptes rendus* — *Annonces.*

TARIF DES ANNONCES ET ABONNEMENT

PAGES DE COUVERTURE : 1/1 Fr. 110.—
PAGES INTÉRIEURES : 1/1 Fr. 100.—, 3/4 Fr. 85.—, 1/2 Fr. 60.—, 1/4 Fr. 30.—, 1/8 Fr. 15.—, 1/16 Fr. 10.—. Ces prix s'entendent nets.

Les annonces doivent parvenir à M. André Fournier, La Poudrière/ Platta, Sion, jusqu'au 15. Après cette date, la parution n'est plus garantie.

Abonnement Suisse : Fr. 10.— Etranger : Fr. 14.— Chèques postaux 10-1480

Editorial

Quelle drôle d'histoire !... Et pourtant, elle n'est pas inédite. Chaque année, des collègues apiculteurs de la SAR ou l'un ou l'autre membre du comité central enregistrent des plaintes formulées par tel ou tel de nos amis au sujet de vols commis au détriment d'un quelconque cultivateur d'abeilles.

Ici, c'est une vente de reine qui n'a pas été honorée, là, ce sont des cadres prêtés qui n'ont pas été rendus, etc. La dernière histoire de ce genre m'a été narrée tout récemment. Permets-moi de te la raconter.

Un ami apiculteur de Romandie a, il y a un ou deux ans, livré un nuclei à un sien collègue. Celui-ci paya comptant le prix convenu tout en promettant au vendeur de lui rendre dans l'immédiat ou encore « à l'occasion » la ruchette contenant ledit nuclei qui

n'était bien entendu pas comprise dans le prix. Cet acheteur, cultivateur d'abeilles était-il de mauvaise foi ou a-t-il, dans l'intervalle, rendu sa belle âme à Dieu ? Toujours est-il que la ruchette vide n'est jamais retournée à son propriétaire. Les cas de ce genre ne sont pas rares, je veux dire qu'ils sont même assez fréquents dans notre hobby-profession. Souventes fois, l'acheteur néglige de retourner le plus tôt possible le matériel prêté puis, les souvenirs s'estompant, il ne se rappelle même plus qu'il conserve par devers lui des objets qui ne lui appartiennent pas.

Souventes fois aussi, il s'agit d'oublis calculés et partant, de collègues de mauvaise foi. Pour ce qui est de l'histoire de la ruchette mentionnée ci-dessus, bornons-nous à dire que si l'acheteur n'est plus de ce monde, que Dieu prenne soin de son âme et qu'il repose en paix. Si tel ne devait pas être le cas, que ce même acquéreur se souvienne de son marché d'antan et qu'il rende ce petit bien qui ne lui appartient pas.

Afin de ne blesser aucun apiculteur de Romandie, je tiens à préciser que personnellement je ne connais ni l'acheteur, ni le vendeur. C'est le simple récit d'une histoire qu'un ami d'Ambroise me conta dernièrement.

Et cette fois, mon cher Ambroise, c'est à toi que je dois adresser un sérieux reproche. Il m'a aussi été conté qu'année après année, tu méprises le merveilleux produit de la ruche. Je ne parlerai pas de vente de pollen ou de gelée royale ou encore de vente de reines ou de nucleis puisque tu ne cultives point d'abeilles dans l'intention de faire de tels commerces ! Ce que je veux te dire et c'est ici que je formule mon reproche, c'est que tu brades le prix du miel que tes abeilles amassent avec tant d'amour et de labeur. Eh oui ! mon cher ami apiculteur, lorsque tu vends le miel de tes avettes à si vil prix de Fr. 8.—, 10.— ou 12.— par kilo, tu agis de façon éhontée et tu risques fort de faire peser de lourds soupçons sur ta personne. Ou bien tu es assez riche et tu peux te permettre d'agir en philanthrope, ou bien tu vends du miel qui n'est pas un vrai produit de la ruche que peuplent tes abeilles. Chaque apiculteur sait que les années d'abondance ne sont pas légion, chaque apiculteur sait aussi que si l'on ne peut contraindre la nature, on peut l'aider et même l'aider outre mesure. Souviens-toi bien, Ambroise mon ami, qu'en vendant ton miel bien au-dessous du prix officiel fixé chaque année par les représentants des fédérations suisses, tu portes ombrage à la bonne marche de notre apiculture helvétique en général, à notre apiculture de Romandie en particulier. Et puis, ce n'est pas tout ! Tes autres collègues apiculteurs sérieux savent aussi bien que toi calculer le prix de revient d'un kilo de pur miel de nos abeilles. Crois-tu qu'en haut lieu, les prix du miel sont estimés **au pifomètre** ou

encore par simple goût de lucre ? Non, mon cher Ambroise, ce n'est pas de cette manière que travaillent nos représentants du comité des Fédérations suisses d'apiculture. C'est bien plus sérieux. Passons !

Il t'intéressera aussi de connaître un peu les dernières dépêches de ton comité SAR. Ta curiosité tombe à pic puisque ce jour, 15 octobre 1977, nous avons tenu séance. Après la liquidation des affaires courantes, les membres de ton comité central se sont attaqués à un dur plat de résistance dont l'importance est de taille. Il s'agit en effet de la mise en place d'un règlement — le premier du genre — concernant la commission d'élevage de la SAR. Les membres du comité central veulent, une fois pour toutes, asseoir ce dicastère de notre Société romande d'apiculture sur des bases solides et durables. Le plat de résistance dont je parlais plus haut n'a donc pas pu être digéré samedi dernier. J'y reviendrai en temps opportun.

En guise de dessert à cette laborieuse séance du comité central, notre ami Chammartin nous offrit son dernier concours des ruchers. Ici, comme ailleurs, l'on se rend bien compte que notre Société romande d'apiculture est bien vivante puisqu'elle discute. Ici comme ailleurs encore, l'on doit se rendre à l'évidence que le vieil adage : « Nul ne peut contenter tout le monde et son père » est toujours d'actualité. Le palmarès de ce nouveau-né des concours des ruchers SAR paraîtra dans le prochain numéro du journal.

Sion, octobre 1977.

A. Fournier.

Vétérans SAR

Les sections sont invitées à remettre au soussigné pour la date du **15 novembre courant,** la liste des vétérans, 25 ans, entrés en 1953, et 40 ans, entrés en 1938.

N° matricule	**Nom**	**Prénom**	**Domicile**	**Entré**
7524	Giroud	Jules	1678 Siviriez	1953

Veuillez, s'il vous plaît, établir une liste pour chaque catégorie de vétérans.

Ecrire lisiblement s'il vous plaît et merci de votre collaboration.

Le préposé aux vétérans :
Jean Chammartin
1758 **Villaz-St-Pierre** (FR).